



Rue St Martin 71
6567 Merbes-le-Château

Tél : 071/559075

Fax : 071/559088

Adresse internet : lucette.dejardin@commune-merbes-le-chateau.be

Taxes communales - approbation - publication

Il est porté à la connaissance de la population que les délibérations du Conseil Communal du 28.09.2017 établissant les règlements fiscaux exercices 2018 à 2019 relatifs à :

- Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium
- Taxe sur les commerces de nuit
- Redevance communale sur les concessions de terrains, de columbariums, sur les cavurnes, sur les concessions de terrains dans les parcelles des étoiles, dans les cimetières communaux
- Taxe annuelle sur les véhicules isolés abandonnés sur terrains privés
- Redevance pour l'occupation occasionnelle de la voie publique dans un but commercial
- Taxe annuelle sur les mâts d'éoliennes destinés à la production d'électricité
- Droit d'emplacement sur les marchés
- Redevance unique sur les activités de l'Accueil Extrascolaire
- Taxe sur les terrains de camping-caravaning
- Taxe sur les moteurs, quel que soit le fluide ou la source d'énergie qui les actionne, utilisés dans les exploitations commerciales ou agricoles
- Redevance sur les exhumations des restes mortels de toute personne inhumée dans le cimetière communal
- Taxe sur l'enlèvement des versages sauvages
- Redevance pour les demandes de documents urbanistiques émanant du Code du Développement Territorial
- Redevance sur la location de caveaux d'attente
- Redevance sur la délivrance d'un permis d'urbanisation
- Taxe sur la délivrance de documents administratifs.
- Ainsi que l'abrogation de la taxe communale sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunication exercices 2017 à 2019 ont été approuvées par Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux le 23.10.2017

Par le Collège,

La Directrice générale ff,
L.Dejardin

Le Bourgmestre,
Ph.Lejeune